



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National  
des Finances Publiques  
Force Ouvrière**

\*\*\*\*\*

**Section de l'HERAULT**

**Création au 1<sup>er</sup> juillet 2011 des SIP de Montpellier Nord Ouest et Sud Est :  
épisode ultime de la disparition de la Trésorerie de Castelnau le Lez**

L'Administration s'était engagée à ce que la fusion ne provoque pas de fermetures de postes... qu'on en juge.

La Trésorerie de Castelnau n'était pas liée à un Centre Impôts sur la même résidence. La création d'un SIP sur Castelnau (en est-on à un SIP de plus ?) aurait au moins le mérite d'un maintien de service de proximité. L'Administration lui a préféré le démembrement de la Trésorerie de Castelnau et la création de 2 SIP, l'un sur le site du Millénaire, l'autre sur le site de la Paillade.

La Trésorerie de Castelnau étant actuellement hébergée au Millénaire, 4 agents B et C devront rejoindre le site de la Paillade, les 7 autres agents restant « sur place ». La priorité au maintien « sur place » sera appréciée suivant la règle de l'ancienneté. Cependant les agents considérés comme en surnombre resteront tous au Millénaire, le plus ancien sur un emploi créé au SIP Sud Est pour l'apurement de l'ensemble des RAR de l'ex Trésorerie de Castelnau le Lez et les suivants affectés en priorité en renfort à l'accueil commun du site du Millénaire. L'administration espère-t-elle que la perspective de l'accueil fera paraître un départ vers la Paillade plus attractif ? A défaut le déficit qui pourrait se créer sur le SIP Nord Ouest sera comblé au mouvement du 1<sup>er</sup> septembre.

Voilà donc l'Administration confrontée à ses propres contradictions : comment déplacer les agents en prétendant de pas le faire ...ou l'inverse. L'affectation en surnombre, qui peut sembler le moindre mal, n'aura certainement qu'un temps et lequel ? Et suivant le principe bien connu des vases communicants, chacun sait qu'un surnombre dans un service c'est un déficit dans un autre.

L'implantation des nouveaux SIP sur des sites déjà existants nécessite de nouveaux protocoles pour le partage des charges d'accueils et de caisse. En ces temps de disette

d'emplois et afin que personne ne sente lésé, des études très précises ont été réalisées, traduites en terme de pourcentages de contributions respectives pour unités en présence.

De même les agents devraient bénéficier de toutes les formations adéquates

L'opposition du Syndicat FO-DGFIP à la création des SIP demeure. Et nos récentes visites dans les services nous confortent en ce sens ; Il y a loin de la « vitrine » présentée par l'Administration à la réalité de l'accueil dans un SIP vécue par les agents.

Les représentants FO ont voté contre la création des SIP Montpellier Nord Ouest et Sud Est.

### **Règles de vies quotidiennes dans les services non fusionnés**

On se souvient que la règles de vie issues de la fusion ont été étendues au 1<sup>er</sup> janvier 2011 aux Centres des Finances publiques auxquelles elles se sont imposées.

La délégation FO a rappelé que dans ces unités, les agents ont été appelés à se prononcer uniquement sur 2 points :

A titre individuel sur leur typologie horaire personnelle

A titre collectif sur l'amplitude de la journée de travail et les plages fixes

Les autres règles vies constituant le règlement intérieur découlant d'un canevas national.

Elle a donc exprimé un vote favorable uniquement sur les points sur lesquels les agents avaient pu exprimer un choix réel.

Par ailleurs, il est toujours étonnant d'entendre la Direction s'efforcer de minimiser les débuts chaotiques de la gestion AGORA qui ont beaucoup couté en temps et énergie dans les services concernés, qui auraient largement pu se passer de soucis supplémentaires. Selon elle il s'agitait d'un simple problème de calibrage. Nous aimerions la croire, mais des problèmes demeurent à ce jour sur les remboursements de frais de déplacement (le couple AGORA-CHORUS a-t-il des problèmes conjugaux ?) . Et qu'en sera t il lorsqu'à terme la paye sera aussi gérée via AGORA .....

### **La gestion des concours sera progressivement confiée au service formation**

A l'identique de ce qui se pratiquait dans la filière « gestion fiscale », la gestion de tous les concours ' maintenant estampillés DGFIP », relèvera du service formation professionnelle et non plus du service « Ressources Humaines ». La direction locale a fait ce choix face à la disparition progressive des concours propres à chaque filière.

Ce transfert n'entraînera pas de suppression d'emplois au service « Ressources Humaines », la charge nouvelle créée au service formation professionnelle étant compensée par un emploi issu de la Direction.

Même si sur le fond cette mesure ne soulève pas d'objection, la délégation FO émis un vote d'abstention devant le flou entourant le volume des emplois de direction et leur répartition.

### **Que cache la Réingénierie des processus ?**

Le département a été concerné par deux sujets : la relance des défaillants déclaratifs SIE et la gestion des flux comptables interdépartementaux.

La mission nationale et les correspondants du département on donc travaillé avec les agents concernés et la Direction se félicite de la très grande implication des agents dans cette réflexion. Les propositions formulées seront soumises aux bureaux métiers compétents qui étudieront leur faisabilité réglementaire et informatique.

Certes il peut sembler logique et même louable d'impliquer les agents dans une réflexion concernant leur travail tout en leur faisant miroiter un allègement des tâches et une amélioration du service rendu. Malheureusement les suppressions d'emplois systématiques qui ont laminé nos services depuis tant d'années nous ont rendus suspicieux et le « travailler autrement » mis en avant ne nous convainc pas.

Ne nous demanderait on pas de trouver nous même des prétextes ou des moyens pour abandonner une part de nos missions face à une charge de travail toujours plus importante ? Autrement dit de scier la branche sur laquelle nous sommes assis, notre justification première, le service public ? Et si des choix doivent s'opérer, comment garantir l'égalité de traitement des administrés ?

### **Référentiel Marianne : quand l'Administration s'inquiète du service rendu au public ...sans se donner les moyens de l'assurer voire de l'améliorer**

Le Référentiel Marianne prendra la suite de PVFI et s'appliquera aussi aux Trésoreries SPL.

Pas d'inquiétudes, dicit la Direction, il y aura peu de contraintes supplémentaires. Mais regardons de plus près les 19 engagements qui le constituent.

4 engagements feront l'objet d'indicateurs chiffrés avec réalisation d'objectifs : traitement des courriers dans un délai de 15 jours ouvrés, 5 jours pour les courriels, prise en charge des appels téléphoniques en moins de 5 sonneries, transmission des réclamations au conciliateur dans les 15 jours ouvrés. Evidemment il n'y aura pas plus de moyens pour les réaliser, à nous de nous organiser pour y parvenir (en sacrifiant d'autres tâches ?)

L'Administration se préoccupe aussi et l'on s'en félicite, de l'accueil des personnes handicapées ou en difficulté. Les auditeurs départementaux examineront ces points lors de leurs visites dans les services. Proposeront-ils les travaux nécessaires en cas de problème manifeste ? Mais non évidemment, il n'y aura pas de réalisations concrètes suite à leur passage ....

Et parmi d'autres engagements à coût zéro : identification systématique de l'agent au téléphone, à l'accueil et sur les courriers.

Encore une fois quel décalage entre les ambitions affichées de l'Administration et le quotidien des agents de moins en moins nombreux qui s'efforcent de rendre cependant le meilleur service possible aux usagers !

Dernier fait notable : une enquête nationale sera réalisée sur les attentes des usagers en matière d'horaires d'ouverture dans les services et les résultats affichés dans ces mêmes services ...

### **Interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public**

La loi du 11 octobre 2010 interdit la dissimulation du visage dans l'espace public et s'applique à compter du 11 avril 2011 dans nos services.

En pratique l'agent d'accueil doit refuser toute prestation de service public à une personne dont le visage, dissimulé, ne permet pas l'identification et doit l'inviter (et seulement l'inviter) à se conformer à la loi. Si la personne refuse d'obtempérer ou de sortir des locaux, le chef de service est tenu de faire appel aux forces de police.

La délégation FO a fait état des inquiétudes des agents à ce sujet : l'affichage de ce texte dans les halls d'accueil ne risque t'il pas de susciter des réactions de provocations ?

Elle s'est aussi assurée que la direction était prête à apporter tout soutien au chef de service confronté à ce problème ; en cas d'appel aux forces de police il est impératif d'aviser en temps réel la Direction.

### **Protection des agents : peut mieux faire**

La délégation FO a exigé de la Direction des explications claires et précises sur les démarches entreprises face à des articles diffamatoires mettant en cause nommément des agents.

Force est de constater que les moyens mis en œuvre sont nettement en deçà du pouvoir de nuisance des accusations portées et n'empêchent nullement la récurrence.

Par ailleurs il est assez choquant que l'Administration à tous les échelons minimise ces affaires, préférant ne pas contre attaquer au motif de ne pas accroître leur publicité.

En conclusion ne nous faisons pas trop d'illusions quant à la protection que l'Administration peut ou veut assurer à ses agents. On pourrait croire qu'elle met plus de zèle à nous rappeler nos obligations en tant que fonctionnaires et à sanctionner les infractions.

### **Déménagement d'une partie du pôle fiscal de Chaptal à Montmorency**

3 divisions sont concernées (division des particuliers et cellule du recouvrement forcé, division du Contrôle fiscal et division des Professionnels).

Les collègues bénéficieront d'un contingent de 21 places de parking au Nombre d'OR

La réinstallation, prévue au début de l'été, ne devrait nécessiter que des aménagements minimes sur le site de Montmorency (bonne pour les agents déjà en place qui ont déjà grandement souffert lors des travaux de ces dernières années) et devrait mettre un terme aux déplacements de services.